

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 14 mars 2023

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 14 mars 2023 à 18h, sous la Présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mme HERSENT Catherine, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie jusqu'à 19h40, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme BABILONI Eloïse, Mr ROBAEY Olivier, Mr BAILLEUL Hugo, Mr CLERAUX Sylvain et Mme RICHART Brigitte.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr DESQUESNES Philippe en remplacement de Mme FAGNEN Gaëlle.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr HULINE Marc et Mr SOUDRY Thierry.

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr BRIERE Alain, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mr BELGHAZI Rodolphe et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémy, Mr LERQUIER Rémi, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme DIODATI Estelle, Mme FOUCHE Marie, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 7 mars 2023

Le nombre de membres en exercice étant de 12, les membres présents forment la majorité.

Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie est présente jusqu'à 19h40, le nombre de membres en exercice pour les 2 dernières délibérations étant de 11, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr PAYEN Jean-Paul

La Présidente, Mme LE JOSSIC ouvre la séance à 18h avec 14 membres présents dont 12 votants.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mr Bailleul Hugo du restaurant La Contremarche, nouveau membre du Comité de Direction. Un tour de table est effectué pour les présentations des membres présents. Elle annonce ensuite l'ordre du jour et transmet la parole à l'équipe pour l'ensemble des points d'information.

La directrice présente tout d'abord le GALPA Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture, et le jury de sélection des projets dont elle fait partie en tant que titulaire pour le collège public au titre des OTI, et dont Guillaume OURSIN, directeur de l'OTI de Coutances est suppléant.

Amandine LAUNAY, Chargée de mission tourisme responsable et RSE, prend la parole pour faire un état des lieux de la démarche RSE de l'OTI et de Destination Durable à l'échelle du territoire. Il est salué que la démarche collective RSE a été récompensée il y a 1 semaine à Berlin : avec le premier prix international Green Destination attribué à la Normandie dans la catégorie Gouvernance, devant la Thaïlande et le Japon. Les membres du Comité de Direction souhaitent

que ce prix soit largement communiqué sur le territoire, notamment à la presse. Il est précisé que toute l'équipe de l'OT est désormais formée à la RSE et l'applique à ses missions.

Aux questions des membres, la Présidente souligne qu'il s'agit d'une démarche de progression qui fait l'objet chaque année d'un plan d'actions avec un tableau de bord à s'approprier. C'est un très bel outil de management mais également l'opportunité de créer des outils à mettre à disposition de ceux qui souhaitent les partager, comme les écogestes.

Comme suite à la présentation des articulations et complémentarités entre Destination Durable et les démarches de la collectivité, Mr NAVARRET Alain souligne l'importance de la dimension « hébergement et habitat ». Il est prévu de mettre en place des ateliers d'intelligence collective sur ces nombreux thèmes. Le but est d'avoir au moins une ébauche de plan d'actions d'ici la fin juin et profiter du travail d'accompagnement offert par la démarche collective normande. La première action déjà en cours est un travail d'infographie sur les complémentarités de démarches évoquées à l'échelle de GTM, en cours.

A l'issue de ce point la Directrice revient sur la démarche RSE au sein de l'OTI en précisant que l'un des critères est la définition de la Raison d'être. L'équipe y a travaillé collectivement et soutient désormais que « convaincu que : *le bonheur et la beauté méritent d'être partagés et que la destination GTM est source de ce bonheur, LOT facilitateur de lien, veille à partager le bon vivre de la Destination tout en la préservant.* Elle a également travaillé sur ses valeurs : l'engagement, la convivialité, l'esprit du partage et la créativité. Mme COUPEL Valérie souligne que ces valeurs sont fidèles à ce que l'on voit de l'extérieur. La Directrice la remercie et ajoute que l'OT était en audit blanc aujourd'hui pour la marque Qualité et c'est ce qui est ressorti aussi de cette séquence. A la demande de Mr DESQUESNES Philippe, la Directrice adjointe annonce que l'audit blanc a permis à l'équipe d'obtenir 96.4%. Les membres du Codir félicitent l'équipe, et ne doutent pas que celui-ci sera aussi bon en juin.

La Présidente informe également le Comité de Direction que le territoire vient d'être retenu par la Région pour être territoire d'expérimentation dans le cadre d'un projet ADEME pour développer les mobilités touristiques. S'inscrivant tout à fait dans les schémas en cours d'élaboration de GTM, elle souligne la vigilance à porter à la bonne articulation de toutes les démarches en lien avec le durable et les mobilités notamment.

La Chargée de communication informe ensuite les membres du lancement de la Campagne de Communication le lendemain, intégrant la nouvelle signature. La Vidéo est présentée. L'un des objectifs sera donc pour les acteurs de la Destination à nouveau de s'approprier la campagne et de faire sa propre création pour amplifier le message. Un gabarit sur Canvas va être partagé. Un atelier est prévu jeudi prochain pour les pros. La directrice ajoute que le visuel doit avoir 2 photos à 6 h d'intervalle. Cette notion de temps dans le positionnement est importante car invite à rompre avec le quotidien, et ralentir en phase avec les valeurs durables du territoire, le slow tourisme, tout en vivant comme les locaux. Les visuels mettent en avant les différents atouts de la Destination, adaptés aux cibles avec des visuels mer et terre, bien que Mr NAVARRET Alain, soutenu par M HULINE Marc, regrette que ceux présentés soient essentiellement maritimes. L'équipe confirme que le souci de représenter le bocage, et l'intérieur est constant et bien pris en compte dans la campagne.

Les délibérations sont ensuite présentées par la Responsable des finances, Laëtitia MALET-ROSELIER. Le Compte de gestion 2022, le compte administratif 2022 et le Budget Supplémentaire 2023 ont été adressés au préalable.

Madame La Présidente rappelle que le trésorier établit avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un compte de gestion par budget voté.

Madame La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'Office de Tourisme.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, les bordereaux de mandats.

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le résultat de l'exercice 2022, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte de gestion administratif 2022.

Annexe 1: Compte de gestion 2022

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Pour la délibération suivante concernant l'approbation du compte administratif 2022, la Directrice, **Deborah LE GOFF, en tant qu'ordonnatrice, quitte la séance** pour que les membres du Comité de Direction décident.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2022, après vérification du service administratif et finances de l'Office de Tourisme, a été validé par le Trésorier Public. Après le vote du Comité de Direction, il sera transmis à la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Bilan compte administratif 2022 :

Budget Principal	Résultats 2022
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+410 315,05 €
▪ Résultat exercice 2022	-132 981,99 €
▪ Résultat de clôture 2022	+ 277 333,06 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	- 13 175,19 €
▪ Résultat exercice 2022	+ 4 679,93 €
▪ Solde de clôture 2022	- 8 495,26 €
▪ Restes à réaliser	- 42 723 €
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	-51 218,26 €
RESULTAT GLOBAL	+ 226 114,80 €

Le résultat de fonctionnement est de + 277 333,06 € et le besoin de financement de la section d'investissement est de -51 218,26 €

Ce qui fait un résultat global de l'exercice 2022 de + 226 114,80 €

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte administratif 2022.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction

Annexe 2 : Compte administratif 2022

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

La Directrice revient et l'Affectation de résultats 2022 est présentée.

Délibération n°2023-08 | Affectation de résultats 2022

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer qui s'établissent ainsi :

Affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Budget Principal	Résultats 2022
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+410 315,05 €
▪ Résultat exercice 2022	-132 981,99 €
▪ Résultat de clôture 2022	+ 277 333,06 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	- 13 175,19 €
▪ Résultat exercice 2022	+ 4 679,93 €
▪ Solde d'exécution 2022	- 8 495,26 €
▪ Restes à réaliser	- 42 723 €
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	-51 218,26 €
RESULTAT GLOBAL	+ 226 114,80 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise du résultat 2022 au budget supplémentaire 2023 s'effectue de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022, soit + 277 333,06 € est affecté pour 51 218,26€ en recette d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement. Le reliquat de + 226 114,80€ est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2022,
Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2022
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Mme COUPEL Valérie quitte la séance à 19h40, le nombre de membres en exercice pour les 2 dernières délibérations étant de 11, les membres présents forment la majorité.

Quorum : 11 membres

La Responsable des finances présente ensuite le Budget supplémentaire 2023 en commençant par les dépenses. Celui-ci a été établi sur les bases de l'activité 2022 notamment concernant la Taxe de séjour. La Directrice présentera les chiffres de fréquentation 2022 lors du prochain Comité de Direction.

Le prévisionnel de cette taxe de séjour pour 2023 est inscrit à 700 000 € et la subvention GTM est abaissée à 550 000€. Il est souligné que les charges du personnel augmentent tous les ans. A la demande de Mr NAVARRET Alain il est précisé que la personne recrutée par l'OT pour la taxe de séjour est désormais employée par GTM.

La Directrice rappelle que, comme annoncé au moment du vote du BP, l'OT a besoin du résultat 2022 pour tenir le Plan d'Actions 2023. Les variations notables du BS sont présentées.

Le compte « Annonces et insertions » est réduit car du fait de la nouvelle campagne, la part conseil et création et donc de prestations de service est plus grande que ces dernières années par rapport à l'achat d'espace car les créas capitalisaient sur le travail du CRT Normandie. Le budget impressions en revanche a augmenté du fait de l'augmentation du coût du papier quand bien même le volume de papier est optimisé.

Les Frais de télécommunication sont réduits du fait de la convention avec Manche numérique et donc de la résiliation des contrats Stella fin 2022.

Pour les salaires et charges, il avait été annoncé que le BP n'intégrait pas les saisonniers. La proposition de BS les intègre ainsi que l'augmentation de la valeur du point, prévue à 3% en 2023 selon ADN, en cours de négociations pour l'instant confirmé par Mr PEYRE Michel, membre d'ADN. Mr NAVARRET Alain s'étonne du chiffres imputés au regard de ce prévisionnel de 3%. A la question de Mr ROBAEY Olivier, la Responsable des finances précise que l'OTI compte 19.8 ETP en 2022. Et à celle de Mr NAVARRET Alain, il est énoncé que la moyenne de salaires est de 2370 € brut par salarié incluant la Direction. La directrice ajoute que le travail sur l'évolution des indices au regard de la

convention collective est fait régulièrement et qu'un travail de synthèse a été réalisé. Il pourrait être présenté en Comité de Direction. Mr NAVARRET Alain regrette que le personnel soit inscrit dans les « charges ».

Pour les recettes, la billetterie est augmentée car plus de ventes sont prévues avec Manche Iles Express (passeport désormais plus obligatoire), cela s'observe en conséquence en charges également.

Mr NAVARRET Alain s'inquiète du montant de la subvention GTM en baisse régulière du fait de l'augmentation de la Taxe de séjour croissante et rappelle sa position relative au seuil de la CLECT en dessous duquel ne devrait pas aller la subvention d'équilibre de GTM selon lui (dans la mesure où le principe de collecte auprès des communes reste invarié depuis le transfert de compétence). Mr PEYRE Michel confirme que la subvention de GTM est un besoin réel pour faire fonctionner l'OT, et lui donner les moyens d'un plan d'actions ambitieux, la Taxe de séjour profitant à d'autres secteurs économiques du territoire par rebond. La Présidente confirme que l'augmentation de la Taxe de séjour, très au-dessus des prévisionnels à la création l'OTI, a permis une baisse de la subvention GTM conformément à ce qui avait été imaginé (les montants initiaux étant impulsés en soutien à la mise en œuvre de l'OTI) mais que vraisemblablement la destination arrive à un seuil pour cette taxe (par rapport à une année record, l'offre du territoire, et les procédures de réglementations en discussions) et que pour autant les besoins pour l'OTI restent croissants ; de fait , la subvention sollicitée devra probablement être revue à la hausse dans les années à venir pour assurer l'équilibre et l'ambition d'action, sachant que la masse salariale vient de passer le million. Mr DESQUESNES Philippe confirme qu'à la création de l'OT, il était prévu de ne pas descendre en dessous de 535 000€ de subvention.

Délibération n°2023-09

Budget supplémentaire 2023

A la clôture des comptes 2022, après affectation du résultat, il est ressorti un solde de fonctionnement positif de 226 114,80 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT- DÉPENSES ET RECETTES					
DEPENSES					
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2023	BS 2023	Alloué 2023
011	604	ETUDES ET PRESTATION	121 000	+96 860.80	217 860.80
	6063	FOURNITURES ENTRETIENS ET PETIT EQUIPEMENT	6 200	-300	5 900
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 200	-2 000	7 200
	607	ACHAT DE MARCHANDISE	16 500	+3 000	19 500
	6156	MAINTENANCE	23 620	+20 204	43 824
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000	+60 250	62 250
	6233	FOIRES ET EXPOSITION		+1 500	1 500
	6236	CATALOGUE ET IMPRESSION	54 500	+13 500	68 000
	6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	10 500	+6 000	16 500
	6257	RÉCEPTIONS	2 500	+10 000	12 500
	6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	10 000	-500	9 500
	6281	CONCOURS DIVERS	4 600	+500	5 100

012	6411	SALAIRE ET CHARGES SOCIALES	622 500	+64 000	686 500
067	6711	INTERETS ET PENALITES		+500	500
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			1 336 706	+273 514.80.	1 610 220.80

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2023	BS 2023	Alloué 2023
70	706	PRESTATIONS DE SERVICES	65 000	+47 400	112 400
002	002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (affectation du résultat)		+226 114.80	226 114.80
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 336 706	+273 514.8	1 610 220.80

SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES ET RECETTES

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2023	BS 2023	Alloué 2023
20	2051 rar	RESTES A REALISER LOGICIEL		+70 000	70 000
001	001	RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		8 495.26	8 495.26
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT			55 886	78 495.26	134 381.26

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2023	BS 2023	Alloué 2023
13	1317 rar	BUDGET COMMUNAUTAIRE FDS STRUCTURELS		+27 277	27 277
10	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		+51 218.26	51 218.26
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			55 886	78 495.26	134 381.26

Annexe 3 : Budget supplémentaire 2023

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2023
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

La dernière Délibération concerne des mouvements dans le Bureau, Mr DUVAL a pris sa retraite et donc son poste est vacant. Et Mr NAVARRET souhaite laisser sa place en tant que membre du Bureau du fait d'horaires de réunions incompatibles avec son activité professionnelle. Il confirme pour autant son assiduité au Comité de Direction et son souhait d'en rester membre actif.

Les statuts de l'office de tourisme prévoient un bureau composé de 7 membres : le Président de l'EPIC, les 2 Vice-Présidents, membres de droit et 4 membres élus par le Comité de direction : 2 membres issus du collège des élus communautaires et 2 membres du collège des socio-professionnels.

Vu la délibération n°2023-03 en date du 31 janvier 2023 du Comité de Direction de l'OTI approuvant le remplacement d'un des représentants socio-professionnels par Mr Hugo BAILLEUL, à la suite du départ à la retraite de Mr Jean-René DUVAL

Vu la décision n°2023-04 en date du 2 février 2023 du Bureau de la Communauté des Communes Granville Terre et Mer approuvant le remplacement d'un des représentants socio-professionnels de l'OTI par Mr Hugo BAILLEUL, à la suite du départ à la retraite de Mr Jean-René DUVAL.

Il est nécessaire de procéder à l'élection **du 2^{ème} membre du collège des socio-professionnels** qui siègera au Bureau pour le remplacement de Mr Jean-René DUVAL.

De plus, Mr Alain NAVARRET, élu 2^{ème} membre du collège des élus communautaires, a informé l'OTI de son souhait de se retirer du Bureau.

Il est proposé au Comité de direction de désigner un nouveau membre du collège des élus socio-professionnels pour siéger au sein du bureau en tant que 2^{ème} membre du collège des socio-professionnels en remplacement de Mr Jean-René DUVAL, et de désigner un nouveau membre du collège des élus communautaires pour siéger au sein du bureau en tant que 2^{ème} membre du collège des élus communautaires en remplacement de Mr Alain NAVARRET.

COLLEGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS

➤ Election du 2^{ème} membre du collège des socio-professionnels

Candidat : Mr BAILLEUL Hugo

L'ensemble des votants y étant favorable, il est procédé au vote à main levée

Nombre de votants	11
Nombre de voix pour	11
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Majorité absolue	10
A obtenu	
Mr BAILLEUL Hugo	11 voix

Mr BAILLEUL Hugo est élu membre du Bureau de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer »

COLLEGE DES ELUS COMMUNAUTAIRES

➤ **Election du 2^{ème} membre du collège des élus communautaires**

Candidate : Mme HERSENT Catherine

L'ensemble des votants y étant favorable, il est procédé au vote à main levée

Nombre de votants	11
Nombre de voix pour	11
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Majorité absolue	10
A obtenu	
Mme HERSENT Catherine	11 voix

Mme HERSENT Catherine est élue membre du Bureau de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer »

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **D'INSTALLER** dans leurs fonctions **Mr BAILLEUL Hugo et Mme HERSENT Catherine**

La Présidente les remercie pour leur engagement puis lève la séance.

Fin de séance 19h53.

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 16/03/2023**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 16/03/2023**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**



**Le secrétaire de séance
Jean-Paul PAYEN**